

« La performance est aussi un investissement social » Matthieu Petit, fondateur d'Eose



Matthieu Petit, 36 ans, est à la tête d'Eose (voir vidéo ci-dessous), entreprise de conseil en santé et sécurité au travail. L'entreprise travaille sur la prévention des troubles musculo-squelettiques, les risques psychosociaux, la qualité de vie au travail et met au point des formations de pratiques et des techniques de management.

Pour créer sa société Matthieu Petit s'est entouré d'associés actifs, chacun expert dans chaque domaine proposé par la structure, s'est fait accompagner par le [Rile](#), pépinière d'entrepreneurs de Carpentras et '[Bras droit des dirigeants](#)'.



Ecrit par Mireille Hurlin le 25 décembre 2020

La création

«Pourquoi ai-je créé Eose ? Pour réunir mes têtes. Parce que j'ai toujours exercé plusieurs activités et statuts. Alors que je poursuivais des études d'ostéopathe j'ai, en même temps, fait un master 2 d'ergonomie et de gestion des risques professionnels. Je pense avoir emprunté cette voix parce que je cumulais, depuis mes 17 ans, les petits boulots : manutentionnaire, conducteur machine, magasinier d'usine, restauration... Autant d'expériences qui m'ont apporté des CDI (Contrat à durée déterminée) qui me permettaient de poursuivre mes études et de travailler toute l'année durant mon temps libre.»

Un processus d'observation et d'analyse des ressentis

«Ce sont la juxtaposition de ces expériences professionnelles, mes contacts avec d'autres salariés et les expériences que je vivais qui m'ont fait prendre conscience qu'il y avait un lien très fort entre l'activité professionnelle, les douleurs physiques ressenties et le métier d'ostéopathe que j'apprenais. J'ai ainsi travaillé en médecine du travail, enseigné l'ostéopathie et mené des missions dans les entreprises sur la santé et la sécurité, la prévention des troubles musculo-squelettiques, les risques psychosociaux et la qualité de la vie au travail.»

Quelle est la demande des entreprises ?

«Nous travaillons particulièrement sur la sécurité, l'amélioration des conditions de travail et les démarches de qualité de vie. Les entreprises sont demandeuses puisque le document unique et l'évaluation des risques professionnels sont obligatoires. Certaines le font par obligation quand d'autres y voient un axe de travail et une mise en conscience. C'est là, précisément qu'émergent des cultures d'entreprise.»

L'intérêt de l'employeur

«L'intérêt d'un employeur est de mettre en place de bonnes conditions de travail, car ainsi, les employés ont les moyens de travailler plus rapidement, plus qualitativement et peuvent y prendre du plaisir en ayant des temps de co-construction et de partage. C'est un peu comme une vie de famille où règne une bonne ambiance générant plus d'activités et d'entraide.»

Plus d'acuité

«Les employés, aujourd'hui, sont plus regardants sur leurs conditions de travail et de qualité de vie. Ils ont acquis une perception du travail. Les nouvelles générations n'ont pas les mêmes relations à l'entreprise et à l'employeur que nous ou nos parents pouvaient avoir. A poste et salaire équivalents ils sont plus enclins à travailler dans une petite qu'une plus grande structure. En cause ? Des relations humaines plus valorisées et une meilleure qualité de vie au travail.»

Un marché concurrentiel

«Oui, c'est clairement un marché concurrentiel sur l'ensemble des champs. Le marché de la sécurité est



Ecrit par Mireille Hurlin le 25 décembre 2020

très 'dur' avec des tarifs qui varient beaucoup certains cassant les prix tandis que d'autres se positionnent sur des démarches très qualitatives, voire haut de gamme. Sur l'aspect ergonomie et risques psychosociaux les concurrents sont, là aussi, nombreux. En revanche nous sommes peu sur la qualité de vie au travail à avoir une vision complète de la problématique. Là où il y aurait de la concurrence et créneau sur lequel nous ne travaillons pas ? Le bien-être au travail avec son cortège de 'baby foot', de 'paniers de fruits' et de séances de yoga. Ce n'est pas notre sujet.»

Notre savoir-faire ?

«Notre savoir faire ? Nous savons autant travailler avec les toutes petites entreprises locales (moins de 5 salariés) qu'avec les grands comptes pourvus d'implantations mondiales. Nous intervenons aussi pour l'association '100 000 entrepreneurs' qui oeuvre auprès des jeunes pour les sensibiliser à l'entrepreneuriat. Nous intervenons sur toute la France, même si nous sommes basés dans le Sud-Est où nous réalisons entre 60 et 70% de notre chiffre d'affaires. Nos devis s'étendent de 1 000€ à plusieurs dizaines de milliers d'euros et nous travaillons autant sur le secteur public que le secteur privé.»

Stratégie de croissance

«Nous continuons à structurer notre démarche commerciale avec [Charles Navarre](#) de 'Bras droit des dirigeants' rencontré lors d'une réunion au sein de la [CPME 84 \(Confédération des petites et moyennes entreprises\)](#). Nous travaillons sur l'aspect communication et marketing qui vise à développer l'image de marque de l'entreprise et sa notoriété. Nous réfléchissons à une offre qui permettrait d'externaliser la fonction de la sécurité dans les entreprises. Cela permettrait de créer de la récurrence chez nos clients. Cette offre va dans le même sens que le DRH (Directeur des ressources humaines) et le directeur commercial externalisés qui travaillent à temps partagé pour plusieurs structures. Cette personne relèverait et gérerait l'ensemble des tâches relevant de la sécurité dans et pour plusieurs entités. Cela permet d'apporter les compétences techniques et opérationnelles aux employeurs ainsi que de la sérénité.»

Notre actualité ?

«Il est important, aujourd'hui, que les employeurs s'appuient sur des ressources externes, notamment pour toute la gestion liée à la Covid-19 car beaucoup de salariés, actuellement en télétravail, aspirent à regagner leur bureau. Le risque infectieux étant prégnant, les dirigeants d'entreprise auront à être particulièrement vigilants.»

Ce qui me tient à cœur ?

«La qualité de vie au travail est une démarche de fond, de gestion de projet et d'entreprise. C'est parce que le chef d'entreprise et son équipe vont faire en sorte de développer la qualité de vie au travail que les employés vont s'accomplir. On est là, loin du bien-être ou du bonheur gadget avec son baby-foot et autres... ce n'est pas le bonheur qui rend productif mais c'est parce qu'on permet aux employés d'être productifs qu'ils vont pouvoir s'épanouir dans leur vie professionnelle et qu'on participera à leur bonheur.»



Ecrit par Mireille Hurlin le 25 décembre 2020

Une vraie prise de position

«C'est une vraie prise de position, loin des démarches cosmétiques autour du bien-être au travail : salle de pause, cours de yoga...Cela cache parfois 'Beyrouth' dans l'entreprise avec un management compliqué, une communication inexistante, des objectifs déconnectés de la réalité, et un personnel sous pression. Ce n'est pas de la qualité de vie au travail mais un pansement sur une hémorragie. Vendre une démarche qualité de vie au travail est difficile car il y a une telle distorsion de perception entre ce qu'est une démarche qualité de vie au travail et ce qu'aujourd'hui on en fait, que les gens nous prennent pour des extra-terrestres ! Pourtant un accord national interprofessionnel entre l'Etat, les représentants patronaux et les salariés a été signé en 2013 sur la qualité de vie au travail.»

Les hommes et le travail

Alors, les hommes et le travail ça donne quoi ? «Un salarié du secteur privé est en moyenne absent plus de 16 jours par an, poursuit Matthieu Petit. Pour 'compenser' l'arrêt de travail de 30 jours d'un employé spécialisé, l'entreprise devra réaliser, en moyenne, 20 000€ de chiffre d'affaires additionnel. Enfin et surtout, la productivité d'une équipe heureuse augmenterait jusqu'à plus de 12%.»

Eose. 68, rue du refuge à Carpentras. 09 73 61 01 40 / contact@eosefrance.com / www.eosefrance.com

Vidéo de notre confrère La Tribune où Mathieu Petit fit une présentation d'Eose en 2017 dans « La Tribune des PME, Parole d'Experts. »